

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt cinq septembre deux mille six

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIOU.

N°B-55/2006

OBJET : RENOUELEMENT ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES - AVENUE DE MARCORIGNAN ET CHEMIN DE L'ORBIEU A NEVIAN : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres pour des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées du chemin de l'Orbieu et d'un tronçon de l'avenue de Marcorignan sur la Commune de Néviau.

Les travaux sont composés d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 septembre 2006 a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir celle de l'entreprise SADE pour un montant de 719 917,50 € H.T.

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec l'entreprise susmentionnée qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet aux budgets de l'eau et de l'assainissement de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

